

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHOUILLET
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MAI 2017

◆
COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-sept,
le quinze mai à 20 heures 00,
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur GLOTON Louis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames LEMARCHAND Françoise, TOURSEL Carole JOURDAN, Evangéline, BUSSI Isabelle, Messieurs GLOTON Louis, NOËL Denis, AUBRY Michel, POULIN Etienne, CHARPENTIER Raynald, LEPRINCE Patrick, PAUL Olivier.

Etaient absents excusés : Mesdames JANVIER Marie-Joseph, MAHEUX Jeannine pouvoir à CHARPENTIER Raynald, Messieurs CRÉPEAU Serge, Monsieur ROUSSEL Franck pouvoir à Monsieur NOEL Denis.

Madame JOURDAN Evangéline a été élue secrétaire de séance,

Approbation du Plan Local d'Urbanisme suite aux réponses des personnes publiques associées *Délib. N°21-2017*

Madame Sabine LE GUIDEVAIS, Chef de projet Urbaniste du bureau d'étude SOLIHA, expose aux membres du conseil municipal les dernières modifications mineures du plan local d'urbanisme apportées sur le projet arrêté suite à la prise en compte de certaines observations formulées par l'Etat, les personnes publiques associées (PPA) consultées ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur. Les conclusions sont favorables, peu de modifications ont été apportées.

Vu le code de l'urbanisme,
Vu les dernières modifications mineures apportées,
Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté est prêt à être soumis au conseil communautaire de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine pour son approbation, conformément à l'article L 153-21 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un avis favorable.

Adopté à l'unanimité

Décision Modificative budgétaire chapitre 041 *Délib. N°22-2017*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2183	180			Matériel de bureau et matériel informatique	247,00
					Total	247,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
041	204422	OPFI			En nature - PDP - Bâtiments et installations	- 247,00
					Total	- 247,00

Adopté à l'unanimité

Participation Aux Depenses De Fonctionnement Ecole Maternelle 2017/2018 *Délib. N°23-2017*

Le Conseil municipal fixe à 670 € par enfant pour l'année scolaire 2017/2018, la participation des communes extérieures, aux dépenses de fonctionnement de l'école maternelle.

11 voix pour, 2 abstentions : Madame Isabelle BUSSI et Monsieur Michel AUBRY

Le Maire rappelle la délibération n° 2017-3 prise le 9 janvier 2017 concernant le niveau école primaire, tarif fixé à 470 € par enfant pour une année scolaire qui s'appliquera à toute nouvelle demande.

Tarifs restauration scolaire 2017-2018 *délib. N°24-2017*

Vu la non augmentation des tarifs de notre fournisseur, le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2017/2018 et rappelle comme suit les tarifs des repas du restaurant scolaire

- Tarif M (Maternelle petite et moyenne sections) : 3,12 €
- Tarif A : 3,18 €
- Tarif B : 3,75 €
- Tarif C : 4,25 €

Adopté à l'unanimité

Révision du quotient familial applicable à la restauration scolaire *Délib. N°25-2017*

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de ne pas augmenter le quotient familial :

QF ≤ 425 €	Tarif A
QF ≥ 425,01 et ≤ 636.50 €	Tarif B
QF ≥ 636,51	Tarif C

Calcul du Quotient familial : revenu fiscal de référence * divisé par 12 et par le nombre de personnes au foyer. (*Avis d'imposition 2017-ligne revenu fiscal de référence).

Pour pouvoir bénéficier du tarif A ou B, les familles devront fournir la ou les photocopies de leur avis d'imposition, (attestation de concubinage et ou jugement de divorce). Pour tous litiges sur les tarifs, la commune représentée par le maire se réserve le droit de décision.

Adopté à l'unanimité

Tarifs garderie scolaire 2017/2018 *Délib. N°26-2017*

Monsieur le Maire ouvre le débat sur la possibilité d'augmenter le tarif qui a été bloqué pendant 3 ans. Il propose une augmentation de 5 centimes d'euros de l'heure. Des propositions pour une augmentation plus importante ont été faites.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'augmenter les tarifs et de fixer la participation des parents à la garderie comme suit. Les tarifs sont fixés par tranche horaire :

7 h 30-8 h20	1.05 €
Le Midi	0.50 € (uniquement pour les enfants inscrits à la cantine sauf le mercredi)
16 h 18 h	2.10 €
18 h-18 h 30	1.05 €

Mercredi midi 1.05 €

Vendredi	15 h- 16 h	1.05 €
	16 h- 18 h	2.10 €
	18 h- 18 h 30	1.05 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir pour l'année 2017/2018 un tarif dégressif à partir du 2^{ème} enfant.

Réduction pour le 2^{ème} enfant - 10 %

Réduction pour le 3^{ème} enfant - 15 %

Réduction pour le 4^{ème} enfant - 20 %

11 voix pour, 2 contre : Messieurs Michel AUBRY et Patrick LEPRINCE

Autorisation de signature pour la mise en place de tous les moyens modernes de paiements *Délib. N°27-2017*

Monsieur le Maire expose au conseil que pour faciliter la vie des usagers il est proposé de mettre en place, avec un maximum de services, tous les moyens modernes de paiement à disposition à ce jour :

- Espèces
- Chèques
- Cartes bancaires
- Prélèvements bancaires au 15 de chaque mois
- Virements bancaires
- TIPI
- TIP

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier qu'il jugera nécessaire pour la mise en œuvre de ces moyens modernes de paiements.

Adopté à l'unanimité

Informations :

Monsieur le Maire porte à connaissance des membres du conseil le courrier de la CCEMS informant que dans le cadre de l'étude du projet de regroupement avec la CASE, la Communauté de Communes Eure

Madrie Seine va effectuer un audit sur l'ensemble des voiries communales du territoire donc Autheuil-Authouillet. Cette étude portera sur l'état des routes, des rues et des trottoirs afin d'estimer leur état de dégradation. Un classement BON –ASSEZ BON – MEDIOCRE ou MAUVAIS sera réalisé pour permettre de dresser un bilan du réseau routier. Cette étude permettra de définir avec précision l'état du réseau CCEMS afin d'agir en conséquences afin de prioriser ses interventions avec si besoin les communes membres.

Monsieur le Maire informe par ailleurs des propositions de groupement d'achat d'électricité reçu par le SIEGE et de Gaz reçu par VITOGAZ France. Il propose d'étudier le dossier.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de remplir leurs souhaits de présence pour tenir les bureaux de vote des élections législatives les 11 et 18 juin prochains, ils les invitent à remplir le tableau affiché.

Monsieur le Maire informe de la réception du devis réactualisé pour la réfection et l'étanchéité de la toiture de l'école maternelle, ce devis se chiffre à 14 421,96 € TTC.

Il informe par ailleurs qu'une réunion aura lieu le lundi 22 mai à 18h30 à la salle d'activités avec le président et la directrice de l'ALEFH (Association loisirs Educatifs de Fontaine Heudebourg) afin de permettre de mieux comprendre le fonctionnement de ce service et de mieux connaître les activités du centre de loisirs situé à Fontaine Heudebourg, un mot sera distribué dans les cahiers de l'école pour informer les parents.

Il est convenu de fixer une date de commission Animation, Affaires scolaire élargie aux membres du Conseil Municipal le mardi 23 mai à 19h00 en Mairie afin d'organiser la distribution des prix de fin d'année aux enfants de l'école. Il convenu d'y évoquer d'autre part la distribution des cartes scolaires.

Questions diverses :

M. Noël informe que le conseil d'école a eu lieu le 24 avril dernier. Pour la rentrée scolaire 2017/2018 il y a 22 départs pour 10 élèves entrants Le projet des enseignantes est « vivre ensemble ». La Kermesse aura lieu le 23 juin. Plusieurs sorties scolaires sont prévues au théâtre, au château Gaillard, au zoo de Cerza... .

Les demandes formulées par les parents sont :

- Des portes manteaux sous le préau
- La modification des horaires de Mairie en concordance avec les horaires de l'école

Il est émis la possibilité de revenir à la semaine des quatre jours si un décret est approuvé par le nouveau président Macron.

La directrice Mme Laquitaine ne sera plus là pour la rentrée prochaine, une nouvelle directrice est attendue.

Mme. Toursel et M. Charpentier propose de faire une réunion d'information transport le mardi 13 juin à 18h00.

Il est rappelé que le bus passe toujours top tôt et qu'un conducteur téléphone en conduisant, ce qui est inadmissible pour la sécurité des enfants.

M. Paul fait part au conseil de la participation de Valentin BRIHAYE, élève en Karaté-Combat à Autheuil-Authouillet, aux championnats de France à Vannes dans la catégorie cadet.

Il réitère sa demande de créneau horaire pour le body karaté le lundi soir à la salle ping-pong dans le bâtiment du périscolaire.

M. Aubry annoncer la réparation (reconstruction) du site internet de la Commune, il donne rendez-vous à tous sur : www.autheuil.authouillet.fr

Il se félicite du bon fonctionnement de la bibliothèque qui compte déjà 92 inscrits et une boîte à livre va être installée afin de favoriser les échanges avec la Médiathèque de l'Eure.

L'inauguration officielle en présence de Michel Bussi (Ecrivain renommé) aura lieu le 20 septembre prochain à 18h00.

Le prochain bulletin municipal est en préparation, les suggestions d'articles ou d'informations à communiquer sont les bienvenues.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 20